

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative au Journal du Lot.

Cahors, le 3 Octobre

L'administration de la guerre

Les vices profonds que l'expédition de Madagascar a révélés dans notre organisation militaire et maritime, et qui ont si vivement impressionné l'opinion l'auraient, à vrai dire, beaucoup moins surprise, si cette lamentable constatation, faite au prix de tant de morts et de souffrances, avait été précédée de la lecture du rapport qui vient d'être présenté par M. Cavaignac, à la commission du budget.

En lisant ce rapport, on ne peut se défendre de la plus pénible émotion. Quoi ! se dit-on, après tant d'efforts, après tant de sacrifices, alors que vingt-quatre ans se sont écoulés depuis 1871, il en est ainsi ? N'a-t-on donc rien appris, rien réformé dans ces rouages de l'administration de la guerre, jugés si défectueux dès l'époque de l'Assemblée de Versailles, et qui firent alors l'objet de rapports si sévères de la part de M. le duc d'Audiffret-Pasquier et de plusieurs de ses collègues ?

Comme le remarque dès le début de son rapport M. Cavaignac, ce n'est point là une question dont l'importance soit purement budgétaire. La bonne direction, l'activité des services administratifs doit garantir leur fonctionnement assuré durant la guerre, en même temps que l'emploi rigoureux des allocations budgétaires durant la paix.

Ce n'est donc point seulement une question d'économie : c'est en même temps un problème vital pour la défense nationale.

Plus l'administration, en effet, ainsi que l'ajoute l'honorable rapporteur, s'enferme loin des réalités dans les écritures, plus elle accumule les rigneurs de conditions apparentes et irréalisables, plus elle entasse, pour se décharger du soin de prévoir, les clauses aléatoires ; plus il est certain que, derrière la muraille de papier qui isole la direction et la surveillance, les faits pren-

dront leur revanche en pleine liberté ; plus il est certain que les précautions, illusoire par leurs excès même, en éclatant comme un outil verrouillé, laisseront l'intérêt général sans défense et sans armes ; plus il est certain que l'intérêt privé, d'autant plus âpre et sans scrupule qu'on l'aura provoqué à s'aventurer davantage, saura retourner à son profit le vague des clauses du marché.

Et tandis que, isolée dans sa tour d'ivoire, l'administration continuera à noircir du papier, l'intérêt privé, prompt à l'action, dressera ses embûches, poussera ses approches et répandra largement l'esprit de fraude.

M. Cavaignac cite à cet égard de nombreux exemples des plus concluants et des plus affligeants. Nous ne citerons que le fait suivant. *Ab uno disce omnes.*

Au début de 1893, un vérificateur compétent a été chargé de reconnaître, en prélevant des échantillons, la situation des approvisionnements de chaussures.

Il a reconnu que pour les brodequins, 82 0/0 seulement étaient en état d'être maintenus à la réserve de guerre et pour les souliers 85 0/0. De sorte que 15 à 20 0/0 environ des approvisionnements, près du cinquième, représentant environ une valeur de 8 millions, n'auraient pu faire, en cas de guerre, qu'un mauvais service.

On a beaucoup parlé de la difficulté de conserver les chaussures en magasin : les constatations du vérificateur ont ceci d'intéressant, qu'elles établissent assez nettement que ce ne sont parfois pas les fournitures les plus anciennes qui présentent le plus de déchet. Il est facile de reconnaître que les fournitures mauvaises ont été vicieuses à l'origine. Ce sont les fournitures de certaines années, de certaines entreprises, de certains ateliers régimentaires, qui présentent les avaries les plus considérables.

A la suite de cette vérification générale, il a été procédé dans certains corps d'armée, à une révision de l'approvisionnement de chaussures. Dans l'un de ces corps d'armée, on a reconnu que plus de 28,000 paires de

chaussures exigeaient, par le mauvais état de leurs coutures, une réparation immédiate.

La situation du harnachement a été reconnue aussi mauvaise. Il a été procédé à une vérification approfondie à la fin de 1892. Les recensements ont porté sur les selles et les brides fournies au magasin général de Paris en 1891 et 1892.

Sur 2644 selles vues, 441 ont été trouvées bonnes et 2203 critiquées.

Sur 3371 brides vues, 1301 ont été trouvées bonnes et 2203 critiquées.

Dans son rapport, M. Cavaignac accumule preuves sur preuves. Veut-on savoir, par exemple, comment les choses se passent en matière de transports ? Le fait suivant suffira à nous l'indiquer.

En octobre 1893, des ordres furent donnés pour diriger deux colonnes au sud d'El Goléah ; puis des contr'ordres intervinrent quelques jours plus tard, qui suspendirent l'exécution de ces ordres. Ce simple projet d'expédition a coûté à l'Etat, en transports, des sommes considérables et l'on va voir dans quelles conditions.

Le train, malgré son exhubérance, n'étant point en état d'exécuter les transports nécessaires, il fut indispensable de recourir à l'entreprise de transports qui fonctionne entre Berrounghia, point terminus du chemin de fer, et Laghouat.

Cette entreprise avait un cahier des charges rédigé comme la plupart de ceux qui ont été déjà analysés. L'entrepreneur est tenu d'enlever au maximum 100 quintaux par jour, mais le paragraphe suivant, dont l'administration, après l'avoir écrit, a renoncé à faire usage, et qui est en contradiction avec le précédent, l'oblige dans les cas exceptionnels à enlever plus de 100 quintaux par jour, sous la seule condition qu'il soit prévenu trois jours d'avance et sans accroissement de prix.

Il était possible, au moment où les premiers ordres furent donnés, de réaliser les transports en employant la vitesse ordinaire, et tout en se renfermant dans les délais prévus par le commandement pour la con-

centration des colonnes ; on n'en a pas moins prévu la vitesse accélérée, ce qui a porté la dépense à 80,000 francs, alors qu'elle eût dû être sensiblement réduite.

Le projet d'expédition est abandonné ; et le 18 octobre, le commandement prescrit de continuer à concentrer jusqu'à nouvel ordre les approvisionnements sur Laghouat et Ghardaïa, où l'on pensait pouvoir les utiliser, mais d'arrêter les grosses dépenses résultant de l'emploi de la vitesse accélérée. Le sous-intendant directeur du service de la division d'Alger, n'en persiste pas moins à donner des ordres de vitesse accélérée pour des transports devenus sans objet, le 19, le 20, le 22, le 23 et le 24 octobre, puis il obtient l'ordre de continuer les transports en vitesse accélérée, sous prétexte qu'il avait pris, au début, vis-à-vis de l'entrepreneur un engagement verbal. Et ces transports motivés par une opération dont le projet est abandonné, continuent à s'effectuer en vitesse accélérée.

Tout, ou presque tout, se passe ainsi. Combien y aurait-il de centaines de mille francs, de millions, à économiser chaque année sur l'énorme budget de la guerre comme sur celui de la marine — et cela sans nuire à la défense nationale !

La vérité, comme le dit en manière de conclusion, M. Cavaignac, c'est qu'aucun système ne donnera de résultats satisfaisants tant qu'une direction vigoureuse n'aura pas su réprimer partout les mauvaises habitudes prises, inculqué le goût de la régularité, fait pénétrer partout le sentiment des responsabilités.

Mais quand en sera-t-il ainsi ? Hélas ! va-t-en voir s'ils viennent, Jean.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

La mort de M. Pasteur

Le double cercueil où repose maintenant la dépouille mortelle de M. Pasteur, a été scellé hier, dans la matinée, vers 9 heures.

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 19

LE MANOIR DU DIABLE

PAR JACQUES BREMOND

PREMIÈRE PARTIE

L'équipage des « Saints-Anges »

XII

— Oui, Jean-Marie, votre père, héroïque soldat, m'a préservé d'une mort certaine au péril de ses jours, et si mon chagrin est grand d'apprendre la mort de ce brave compagnon d'armes, j'ai du moins la consolation de retrouver sa famille qui peut compter sur la reconnaissance du capitaine Hérier.

Le Cam comprenait tout à fait. — Je m'associe à mon père, fit à son tour Geneviève, restée muette jusqu'alors : Mon dévouement vous est acquis comme le sien.

Et d'un geste gracieux, elle tendit sa main au boiteux, qui la serra gauchement.

M. Hérier lui glissa à la dérobée quelques pièces d'argent.

— Maintenant, venez voir, Guegoen, quel travail j'attends de vous. Demain vous me conduirez chez votre mère.

— Demain, oui, monsieur, répondit-il en pensant que pendant vingt-quatre heures on a le temps d'arranger bien des choses...

Revenu à sa forge, il se rémémora, dans ses moindres détails, sa conversation avec l'ancien officier.

Sa déduction fut qu'il possédait en face de chez lui, au Maner-Nevez, une reconnaissance dont il pourrait aisément frapper monnaie.

— Bonne affaire, fit-il, en se frottant les mains. Cherchons maintenant le moyen d'empêcher mes frères de détruire ma petite histoire.

Pour se donner des idées, il courut au cabaret voisin. Depuis la veille il n'avait pas bu !

XIII

Le Cam dormit peu cette nuit-là. Les paroles du capitaine Hérier troublaient son sommeil : « La famille de l'héroïque soldat qui m'a sauvé la vie, peut compter sur mon éternelle reconnaissance. »

Il se plaisait à répéter cette phrase qui tintait agréablement à ses oreilles comme un bruit argentin.

Et la conclusion de ses réflexions restait toujours la même, que lui et ses frères devaient profiter d'une occasion qui s'offrirait aussi belle.

Il ne s'agissait que de déployer un peu d'adresse pour apitoyer ce bienfaiteur inopiné sur leur sort, en se faisant plus malheureux qu'ils ne l'étaient en réalité, et tirer de lui une somme suffisante pour être à jamais à l'abri du besoin.

Il se félicitait d'avoir, quant à lui, entamé la partie habilement, tout en ne se dissimulant pas, cependant, la difficulté qu'il rencontrerait à entraîner ses frères dans la voie qu'il leur avait ouverte.

N'allaient-ils pas refuser de s'associer à son mensonge, et par un amour-propre exagéré refu-

ser les bienfaits d'un homme tout prêt à les leur prodiguer.

Et cependant ces bienfaits n'étaient-ils pas une simple dette, après tout ?

Ainsi pensait le Cam, avec le raisonnement faussé d'un cerveau corrompu.

Cette idée de refus de ses frères le travaillait.

Certes, il eût fait honneur de leur opinion à son sujet, si ce refus n'avait pas dû l'entraîner lui-même.

Il en arrivait maintenant à maudire l'idée qu'il avait eue de les associer à sa propre misère, et de les rendre intéressants aux yeux de l'hôte du Maner-Nevez. Il connaissait si bien leur orgueil indomptable.

Ils avoueraient, au contraire, leur véritable situation et ne manqueraient pas de raconter que c'était de son plein gré, que lui l'aîné, avait renoncé à continuer un métier qui leur donnait le bien-être. Peut-être diraient-ils aussi qu'en les quittant, il avait exigé sa part de l'argent commun...

Le capitaine apprendrait quel usage il avait fait de cet argent, et au lieu du malheureux vaincu par la malchance, il deviendrait pour lui, l'être vil et paresseux, indigne de tout intérêt.

C'est cela qu'il ne voulait pas... qu'il fallait éviter à tout prix.

Les yeux grands ouverts dans la nuit, le Cam se brisait la tête à chercher comment il s'y prendrait pour arriver à ses fins.

Fanch surtout l'effrayait.

Avec ses susceptibilités bêtes, celui-là non seulement refuserait de l'écouter, mais empêcherait encore ses frères de l'entendre.

Quelles raisons invoquer pour vaincre sa résis-

tance qu'il savait certaine ?

Tout à coup il se dressa sur son lit :

— Et ! parbleu, pourquoi tant chercher ! dit-il tout haut. Le moyen est bien simple... c'est Dréo qui m'aidera.

Dréo qui avait pris sa place sur les Saints-Anges ! Dréo la perpétuelle angoisse de la vieille Méré !

En faisant comprendre à la bonne femme qu'elle n'aurait plus à trembler pour lui, bien sûr elle accepterait de le servir auprès des autres.

Plus tranquille désormais sur l'éventualité d'un succès qui ne semblait plus douteux, il attendit le jour patiemment.

Au matin, il se rendit au Guilvinec, les bateaux ne devaient rentrer que tard, il voulait voir sa mère avant l'arrivée de ses frères pour la préparer. Le temps était compté, n'était-ce pas dans la même journée que le capitaine Hérier devait, lui aussi, venir voir la veuve du vieux pêcheur ?

— Jean-Marie ! fit-elle toute joyeuse à la vue de son grand.

— Bonjour la mère, dit le Cam en refermant la porte derrière lui. Ses frères ne sont pas là ?

— Non, mon fils... ils sont rentrés tard cette nuit, et Dréo dort encore.

— Je viens pour causer avec toi... continua-t-il avec un certain embarras.

La bonne femme répondit doucement :

— Oui, je sais ; je l'attendais, mon pauvre Jean-Marie.

Cette réponse, qui ne laissa pas que de surprendre le boiteux, demanda à être expliquée.

Bien que le Cam se tint en dehors de ses frères et ne fréquentât plus la maison, la vieille Méré

La famille de l'illustre savant, ainsi que MM. les docteurs Roux, Chantemesse et Grancher assistaient seuls à cette cérémonie, qui agardé jusqu'à la fin un caractère intime.

Les ouvriers des pompes funèbres ont commencé aujourd'hui, à midi, les travaux de décoration de Notre-Dame, en vue de la solennité de samedi. Cette décoration se rapprochera beaucoup de celle qui a été employée lors des funérailles du président Carnot.

L'exposition du corps

Depuis hier matin, en dépit d'une pluie battante, les admirateurs de l'illustre savant se pressent rue Dutot.

L'Expédition de Madagascar

Une dépêche

Le ministre de la guerre a reçu de Majunga une dépêche du général Duchesne.

Majunga, 30 septembre.

Le général en chef fait télégraphier d'Andriaba, 27 septembre :

« J'ai franchi hier 23, avec groupe Voyron, les monts Ankarara, où l'ennemi n'a opposé qu'un semblant de résistance; les Hovas se sont alors repliés sur le Lahovitra d'où mes reconnaissances les ont facilement délogés ce matin.

» Groupe Metzinger me rejoint aujourd'hui sur la Relante.

» Je marcherai demain avec mes deux groupes contre Ibabay, signalé comme point de résistance possible.

» Santé générale et entrain se maintiennent excellents. »

Les monts Ankarara, dont parle cette dépêche, sont situés un peu plus loin qu'Antoby, et entre Antoby et Ibabay, la distance est d'environ quarante kilomètres.

Le général Duchesne a donc envoyé le 24 septembre un porteur vers Andriaba, où celui-ci est arrivé le 27. De là le télégraphe optique a transmis de poste en poste la dépêche jusqu'à Majunga, où elle est arrivée le 30 septembre.

Si le 23 septembre le général en chef avait atteint Antoby et s'approchait d'Ibabay, qui est à trente-cinq kilomètres de Tananarive, il est hors de doute que depuis sept jours, la colonne a dû achever la dérouté définitive des Hovas et entrer dans leur capitale.

La France et la Chine

Les satisfactions accordées à la France au sujet des troubles de Se-Tchuen sont aujourd'hui complètes.

On se souvient que, sur nos réclamations intervenues dès la première heure, des indemnités avaient été attribuées à nos missionnaires et la répression des coupables formellement promise.

A la date du 15 septembre dernier, le gouvernement chinois faisait connaître à notre ministre à Pékin que six des principaux coupables avaient été exécutés et treize sévèrement punis. Il annonçait en outre la publication prochaine du décret prononçant des peines contre les autorités responsables.

Le 30 septembre, le Tsung-li-Yamen a communiqué au ministre de France le décret dégradant le vice-roi de Se-Tchuen comme responsable des troubles contre les chrétiens.

Ce décret, publié par le *Journal Officiel*, ajoute une dernière sanction aux réparations pécuniaires et judiciaires antérieurement obtenues par notre ambassadeur.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Nos compatriotes

M. Antoine Deloncle, ancien directeur de l'intérieur au Congo français, est nommé trésorier-payeur au Dahomey et dépendances.

L'alignement de la rue du Lycée

La commission d'enquête nommée par application de l'art. 5 de la loi de 1841, s'est réunie hier, à l'effet de déterminer le nouvel alignement de la rue du Lycée, dans la partie de cette rue où sera établie la façade principale du lycée Gambetta.

Cette commission a approuvé le projet présenté à la dernière session du Conseil général par M. l'architecte départemental.

Ce projet consiste dans le redressement de la partie comprise entre la rue projetée à l'ouest de l'établissement, jusqu'à l'extrémité de la chapelle actuelle.

Enregistrement

Par décision de M. le directeur général de l'enregistrement, sont nommés :

M. Lescuras-Lapoujade, surnuméraire à Gourdon (Lot); M. Maurel, surnuméraire à Figeac (Lot).

Contributions indirectes

Par décision de M. le directeur général des contributions indirectes, M. Augé, commis principal à Treignac (Corrèze), est nommé receveur principal à Limogne, en remplacement de M. Pouget, décédé.

Le 207^e de réserve

M. le général Combarieu, commandant la 65^e brigade d'infanterie, a passé hier, à deux heures de l'après-midi, sur la place Thiers, la revue du 207^e de ligne.

A l'issue de la revue, le drapeau du 207^e a été présenté au régiment, qui a défilé en très bon ordre.

Maladies cryptogamiques

Destruction des grappes tuées par le black-rot et des bois coupés sur les vignes atteintes par cette maladie.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL :

Article premier. — Les propriétaires, les fermiers, les colons ou métayers, ainsi que les usagers et les usagers, sont tenus de procéder, avant le 1^{er} novembre prochain, à l'enlèvement et à la destruction par le feu de toutes les grappes tuées par le black-rot et laissées à la vendange sur les ceps dans les vignes ou treillis qu'ils possèdent et cultivent ou dont ils ont la jouissance et l'usage.

Ils devront également détruire, au moment de la taille, les bois coupés sur les vignes ou treillis atteints du black-rot.

L'Etat, le département, les communes et les

établissements publics ou privés sont astreints aux mêmes obligations sur les propriétés leur appartenant.

Art. 2. — En cas d'inexécution dans les délais fixés, procès-verbal sera dressé par les maires, adjoints, officiers de gendarmerie, gendarmes, commissaires de police ou gardes champêtres, et les contrevenants seront traduits devant le tribunal de simple police.

Concours de greffage

Dimanche dernier, une conférence agricole a été donnée à la mairie, sous la présidence de M. Delport, conseiller général assisté de plusieurs membres du Conseil municipal, par M. Drouhault, professeur départemental d'agriculture, à l'occasion de la proclamation des prix du concours de greffage.

M. Delport, devant un auditoire choisi, mais trop peu nombreux pour Cahors, où tout le monde s'occupe de viticulture, après avoir fait ressortir l'importance du sujet qui devait être traité par le conférencier, a donné la parole à M. Drouhault.

M. Drouhault a commenté l'arrêté préfectoral du 29 août 1895, relatif à la destruction du black-rot et la note qui y est annexée; il a donné ensuite lecture des récompenses accordées à l'occasion du dernier concours de greffage.

1^{er} prix 40 fr.; M. Victor Andrieu, à Cahors.

2^e prix : 35 fr.; M. Arnaud Pouzergues, à Cahors.

3^e prix : 30 fr.; M. Pierre Heilles, à Cahors.

4^e prix : 25 fr.; M. Pierre Ausset, à Arcambal.

5^e prix : 20 fr.; M. Louis Galaux, à Martignac.

6^e prix : 15 fr.; M. Raynaly père, à Pradines.

7^e prix : 12 fr.; M. Michel Henras, à Cahors.

8^e prix : 10 fr.; M. Emile Mousset, à Labastide-du-Vert.

9^e prix : 8 fr.; M. Abel Gépoulou, à Touzac.

10^e prix : 5 fr.; M. Dlubouis, instituteur à Flaujac.

Mention honorable : MM. Fernands Bernays, à Touzac; Vincent Château, à Luzech; Célestin Raynaly, à Pradines.

Rappel de prix : MM. Jules Bessières, à Luzech; Jean Payralade à Crayssac.

Commission départementale

Séance du 30 septembre

Etaient présents : MM. Iscard, président; Lapparra, Longpuech, Pradines, Delport, Cocula et Relhié, secrétaire.

M. le secrétaire général assiste à la séance.

Voici les principales décisions prises :

Octroi de Martel. — Suppression de taxes. — Avis favorable.

Assistance médicale gratuite. — Liste des malades aux frais du département. — Acte est donné.

Figeac. — Travaux d'aménagement à l'école de garçons. — Accordé 150 fr.

Flaugnac. — Réparations scolaires. — Ajourné.

Pescadoires. — Construction d'un préau au couvent. — Accordé 100 fr.

Saillac. — Réparations à l'école. — Accordé 150 fr.

Flaugnac. — Réparation à la maison communale. — Accordé 100 fr.

Saint-Laurent (Montcuq). — Réparations aux édifices du culte. — Accordé 50 fr.

Saint-Laurent (Montcuq). — Réparation au mur d'enceinte du cimetière de Lolmie. — Accordé 50 fr.

Saint-Projet. — Acquisition pour l'agrandis-

n'ignorait pas dans quelle situation précaire il vivait depuis longtemps. On jasant dans le pays, et les commérages lui avaient appris que la vieille vente était affichée à la porte du forgeron.

Des pêcheurs, des paysans du Guilvinec, partis pour y assister, étaient revenus presque immédiatement en rapportant que la vente annoncée n'avait plus lieu, sans pouvoir expliquer autrement cette remise.

En voyant entrer son fils, de si bonne heure, la pauvre mère pensa qu'ayant obtenu un délai, il se décidait à s'adresser à elle pour lui offrir d'embarras. Le soins qu'il prenait de s'assurer de l'absence de ses frères semblait confirmer sa supposition.

Depuis la veille déjà, l'excellente femme pensait à secourir son grand, sans avertir ses autres enfants.

Son abandon, sa conduite injuste envers ses frères, s'effaçaient devant le malheur qui le frappait. C'est avec émotion qu'elle lui parla.

— Tu as de la misère, Jean-Marie; tu as bien fait de venir. Il ne faut pas qu'un Gueguen subisse un pareil affront.

— Mais... fit le Cam interloqué.

— Je sais qu'on doit vendre chez toi, mon fils. Ecoute-moi; je vais te donner ce qu'il faut pour payer la justice, mais promets-moi que tes frères n'en sauront jamais rien...

Il s'expliqua l'exclamation de sa mère à son arrivée. Mais au lieu d'accepter l'offre qu'elle lui faisait, ce qu'il eût fait avec empressement en toute autre occasion, il réfléchit qu'en la déclinant, il y gagnerait cette fois...

— Pourquoi le cacher; en effet, la mère, en devait vendre chez moi... mes affaires ont mal tourné.

né. Heureusement j'ai pu payer, et je ne viens pas te demander d'argent.

— Tu as payé, reprit la vieille toute joyeuse, tant mieux... Alors tu avais ce qu'il fallait...

— Non... mais quelqu'un a soldé pour moi...

— Alors cet argent? tu le dois... il faut le rendre.

— C'est inutile...

— Comment?...

— Parce que... parce que celui-là qui m'a avancé cet argent, nous doit... beaucoup... ou, pour mieux dire, devait au père...

— Gueguen n'a jamais été assez riche pour qu'on lui doive beaucoup, Jean-Marie...

— Ce n'est pas une dette d'argent... c'est plus... le père lui a sauvé la vie...

— Ces dettes-là ne s'acquittent pas avec de l'argent, mon enfant! fit fièrement la vieille paysanne.

Le Cam comprit qu'il faisait fausse route, et reprit un mouvement d'épaules.

— Je te dis, Jean-Marie, que garder cet argent serait mal...

— Aiors, c'est mal aussi de refuser le bonheur de ses enfants...

— Je ne comprends pas...

— C'est simple cependant. Notre père a sauvé jadis la vie d'un homme... Aujourd'hui cet homme, par reconnaissance, nous offre la richesse...

— Nous donner de l'argent, à nous... nous n'avons besoin d'aucune aide, mon fils...

— Ce n'est pas une aumône... Toujours est-il qu'avec cet argent-là, les Saints-Angeles pourraient se reposer tranquillement par le gros temps et le petit Dréo te quitter moins souvent.

Il appuya avec intention sur cette dernière

— Dréo resterait près de moi! soupira la mère, toute émue à cette idée qui lui remuait le cœur.

— Sans doute... de cette façon le dévouement du père préserverait aujourd'hui les jours de ses enfants... Quoi de plus naturel?

Envahie par un vague espoir, la vieille Méré sentait tourbillonner dans sa tête une foule d'idées, parmi lesquelles une seule se détachait plus forte que les autres : son petit Dréo ne la quitterait plus!

— Jean-Marie, dit-elle... je ne suis qu'une paysanne moi... incapable de comprendre bien des choses... mais tes frères...

— Ah mes frères, interrompit le boiteux impatient, mes frères comprendront-ils mieux... voudront-ils sacrifier leur fierté au bonheur du plus jeune...?

— C'est là une méchante idée, répondit-elle, il faut leur en parler... ils vont arriver... l'heure du départ est venue...

— Me soutiendras-tu au moins? demanda encore le Cam.

— J'essaierai... dit-elle en hésitant.

Il attendit à demi satisfait d'un résultat qu'il espérait plus complet.

L'étonnement des gars fut grand de trouver Jean-Marie en conversation avec leur mère.

Pour qu'il revint vers eux, il fallait une raison grave, et, comme la vieille Méré, ils pensèrent tous que le mauvais état de ses affaires était la cause dominante qui le ramenait.

Par un sentiment de pitié, car ils étaient bons, ils lui serrèrent la main comme s'ils l'avaient quitté la veille, et Fanch, oubliant toute rancune, lui dit en termes affectueux :

sement de la place publique. — Accordé 200 fr. Séance du 1^{er} octobre

Chemins vicinaux ordinaires. — Répartition de la somme allouée par le Conseil général en 1894. — Approuvé.

Caillac. — Chemin n° 11, avant-projet approuvé et déclaré d'utilité publique.

Issendolus. — Chemin n° 6, avant-projet approuvé et déclaré d'utilité publique.

Laresses. — Chemin n° 3, avant-projet approuvé et déclaré d'utilité publique.

Cahors. — Chemin n° 6 (classement et construction). — Approuvé et déclaré d'utilité publique.

Cahors. — Chemin n° 15. — Approuvé et déclaré d'utilité publique.

Masclat. — Chemin n° 9. — Classement approuvé.

Lascabanes, Maxou, Saint-Cirq-Lapopie, Larnagol, Cahus. — Réparation aux chemins ruraux. — Ajourné.

La prochaine séance aura lieu le 30 novembre.

Brevet élémentaire

des 1^{er}, 2 et 3 octobre 1895

ASPIRANTES

51 jeunes filles s'étaient fait inscrire.

46 se sont présentées.

24 sont définitivement reçues.

Ce sont par ordre alphabétique :

MMlles Bize, Bories, Bosselut, Boudet, Burg,

Capet, Calmels, Certes, Destruel, Faure, Gagnaire, Garabige, Glénadel, Lacam, Lagrèze,

Lasaygues, Lasfargues, Longpuech, Marbot, Molénae, Puechberty, Régondié, Salgues, Vernejoul.

Tabac

Voici la fixation des jours pendant lesquels les cultivateurs de l'arrondissement de Cahors seront admis à faire à la mairie de leur commune, la déclaration de planteur de tabac en 1896 :

CANTON DE CAHORS (NORD)

Extra muros. — Tuileries, Combe de Meyrens, Saint-Henri, Englandières, Mirepoises et Regourd-Lacapelle, 14 octobre, de 9 à 4 h.

Lamothe, Bellevue, Sainte-Valéry, grande rue Labarre, petite rue Labarre, 15 octobre, de 9 à 4 h.

Intra muros. — Rues Capucines, Batut, Ladat, Saint-Naufary, Sainte-Claire, Séminaire, Chartreuse, au Périé, aux Capucins, rues Lafayette, Saint-Barthélemy, cul-de-sac Saint-Barthélemy et rue Jean XXII, 16 octobre, de 9 à 4 h., rues des Mirepoises, des Augustins, boulevard Nord, rues Bourrou et Château-du-Roi, 17 octobre, de 9 à 4 h., rues Henri IV, Port-Bullier, rue de la Chantreterie, place Saint-James et rue de la Préfecture, rue Sainte-Barbe et place Nationale, 14 et 15 octobre, de 9 à 4 h.

Espère, 26 et 28 octobre, de midi à 4 h. — Mercuès, 14, 15, 16 et 17 octobre, de 9 à 4 h. — Larroque-des-Ares, 19 octobre, de midi à 4 h. — Lamadeleine, 16, 17, 18, 19 et 21 octobre, de midi à 4 h. — Pradines. — Labéraudie, 14 et 15 octobre, de midi à 4 heures. — Flaynac et Forains, 16 octobre, de midi à 4 h. — Bourg, 17, 18, 19 et 21 octobre, de midi à 4 heures. — Valrouffé, 14 et 15 octobre, de midi à 4 h.

CANTON DE CAHORS (SUD)

Intra muros : Cabessut (bas), rues St-Urcis, coin de Lastié, Fangas, Bouscarat, Lacoste, Nationale, Darnis, Cheval-Blanc, du Temple, Brives, Vayrols, les 16, 17 et 18 octobre, de 9 à 4 h.

Extra muros : Bégous, Cavanis, St-Cirice, Ramonets, les 17, 18 et 19 octobre, de 9 à 4 h.

Extra muros : Coty, camp des Monges, val-

— Nous sommes heureux de te voir, Jean-Marie... depuis si longtemps que tu oubliais le chemin de la maison...

Voyant leurs bonnes dispositions, celui-ci en profita pour mettre la conversation sur le terrain brûlant qui l'intéressait.

— Peut-être le plaisir de me voir sera-t-il doublé, quand vous saurez ce qui m'amène...

— Alors parle vite, frère, répondit Fanch... nous n'avons pas grand temps... la marée n'attend pas... Nous sommes venus chercher Dréo... car tu sais qu'il est avec nous sur les Saints-Angeles...

— Oui, oui... et comme je sais aussi le chagrin qu'en ressent la mère, je viens vous proposer un moyen de lui épargner ce tourment.

— Bravo, dirent tous les gars se méprenant à ces paroles, Jean-Marie revient avec nous!

— Merci pour la mère... Jean-Marie, appuya Fanch déjà ému... chacun de nous te verra avec plaisir reprendre ta place...

— Vous vous trompez encore, fit le boiteux!

La joie des gars s'arrêta court.

— C'est mieux, continua-t-il... non seulement Dréo n'ira plus en mer, mais vous-mêmes serez libres de faire comme lui.

Un rire franc résonna dans le groupe des rudes travailleurs.

— Le frère a la malice! dit l'un d'eux.

Sans répondre à cette exclamation, le forgeron reprit :

— En un mot, si vous le voulez, demain nous serons tous riches. Fanch eut un regard de comi-

sération,

on de Marmotin, le Pech, St-Georges, les 21 et 22 octobre, de 9 à 4 h.

Extra muros : Cayssines, Peyrequillade, Roc-de-Lagasse, Larozière, Mathieux, le 14 octobre, de 9 à 4 h.

Extra muros : Frechevise, Arbouys, Fontanet Peyrolis, les Junies, Durand, Dines, Péchalgal, Selves, Vignals, Labéraudie, Cabazat, les 15, 16 et 18 octobre, de 9 à 4 h.

Intra muros : rues du Four-Sainte-Barbe, des Maures, du Piot, boulevard sud, Pots-Trinquats, Carmes-Bas, de la Gendarmerie et des Hortes, le 16 octobre, de 9 à 4 h.

Arcambal. — Bégous, le Bouquet, le 16 octobre de 8 h. à midi ; Lacoste, Parrots, Galesie haut et bas, Mas-de-Barthe, le 17 octobre, de 8 h. à midi ; Pech, Mondies, Grézels, Lagravette, la Borie-Haute, le 18 octobre, de 8 h. à midi ; Béars, le 19 et 21 octobre, de 8 h. à midi ; Pasturat, Mazuts, Roumégouse, la Balme, le 19 et 20, de 11 à 4 h.

Labastide-Marnhac, le 17, 18 et 19 octobre, de midi à 4 h. ; le Montat, le 19 et 21 octobre, de 1 à 4 h.

CANTON DE CASTELNAU

Castelnau, 14 octobre, de 9 à 4 h. — Flaungnac, 15 et 16, de 11 à 4 h. — Cézac, 15 et 16, de midi à 4 h. — L'Hospitalet, 21, de midi à 4 h. — Pern, 17, 18 et 19, de midi à 4 h. — Saint-Paul-Labouffie, 21, de midi à 4 h. — Sainte-Alauzie, 22 et 23, de midi à 4 h.

CANTON DE CATUS

Boissières, 30 octobre, de midi à 4 h. — Catus, 21, de midi à 4 h. — Craissac, 22, de 10 à 4 h. — Labastide-du-Vert, 18 et 19, de midi à 4 h. — Maxou, 22 et 23, de midi à 4 h. — Nuzéjous, 25, de midi à 4 h. — Saint-Denis, 29, de 11 à 3 h. — Francouls, 18, de midi à 4 h. — Saint-Médard, 22, de midi à 4 h. — Calamane, 24, de midi à 4 h. — Les Junies, 21, de midi à 4 h.

CANTON DE LALBENQUE

Anjols, 14 octobre, de 11 heures à 4 heures. — Cleurac, 17, de 12 à 4 h. — Cremps, 16, de 11 à 4 h. — Flaunac, 14 et 15, de 12 à 4 h. — Fontanes, 18, de 12 à 4 h. — Laburgade, 15, de 12 à 4 h. — Lalbenque, 21, de 9 à 4 h. — Montdoumero, 19, de 12 à 4 h.

CANTON DE LAUZÈS

Blars, 14 et 15 octobre, de 12 à 4 heures. — Cabrerets, 14, 15 et 16, de 9 à 4 h. — Cras, 17, de 12 à 4 h. — Lauzès, 22, de 9 à 4 h. — Lentillac, 17 et 18, de 12 à 4 h. — Orniac, 19, de 10 h. à 4 h. — Sabadel, 21, de 12 à 4 h. — Saint-Martin-de-Vers, 18, de 12 à 4 h. — Saunac, 22, 24 et 25, de 12 h. à 4 h. — Sénailiac, 19, de 10 à 4 h. — Saint-Cernin, 16, de 12 à 4 h.

CANTON DE LIMOGNE

Calvignac, 21 et 22 octobre, de 1 à 4 h. — Cénévières, 14, 15 et 16, de 11 à 4 h. — Lugagnac, 17, de 11 à 4 h. — Saint-Martin-Labouval, 17, 18 et 19, de 11 à 4 h. — Limogne, 18, de 12 à 4 h.

CANTON DE LUZÉCH

Albas, 15, 16 et 17 octobre, de 12 à 4 h. — Anglars-Juillac, 14, 15 et 16, de 12 à 4 h. — Bélaye, 17 et 18, de 1 à 4 h. — Caillac, 19 et 21, de 11 à 4 h. — Caltelfranc, 14, de 12 à 4 h. — Douelle, 14, 15, 16, 17 et 18, de 9 à 4 h. — Luzech, 14, 15, 16 et 17, de 9 à 4 h. — Parnac, 19, 21, 22 et 23, de 11 à 4 h. — Saint-Vincent, 18 et 19, de 11 à 4 h.

CANTON DE MONTOUQ

Lescabanes, 17, 18 et 19 octobre, de 11 à 4 h. — Montouq, 14, de 9 à 4 h. — Saint-Cyprien, 21 et 22, de 11 à 4 h. — Saint-Laurent, 23, de 11 à 4 h.

CANTON DE PUY-L'ÉVÈQUE

Grézels, 21, 22 et 23 octobre, de 12 à 4 h. — Lagardelle, 19 et 21, de 12 à 4 h. — Pescadoires, 22 et 23, de 12 à 4 h. — Praysac, 14, 15, 16, 17 et 18 de 9 à 4 h. — Puy-l'Évêque, 19, de 12 à 4 h.

CANTON DE SAINT-GÉRY

Berganty, 25 et 26 octobre, de 12 à 4 h. — Bouziès, 22 et 23, de 10 à 4 h. — Cours, 19, 21 et 22, de 11 à 4 h. — Crégols, 23 et 24, de 12 à 4 h. — Esclauzels, 24 et 25, de 12 à 4 h. — Saint-Cirq-Lapopie (rive droite), 14, 15 et 16, de 9 à 4 h. — Saint-Cirq-Lapopie (rive gauche), 19, 21 et 22, de 9 à 4 h. — Saint-Géry, 14, 15, 16, 17 et 18, de 9 à 4 h. — Vers, 14, 15, 16, 17 et 18, de 9 à 4 h.

(A suivre).

Objet perdu

Mlle Garabidge, de Bétaille, aspirante au brevet élémentaire, a perdu une petite montre en or sur le boulevard Gambetta. La personne qui l'a trouvée est priée de la déposer au bureau de police.

Acte de reconnaissance

Un ouvrier relieur, André Fossèque, étant de passage à Cahors en 1880 et dénué de toutes ressources, recevait un bon de nourriture et l'hospitalité de nuit au bureau de bienfaisance. Cet ouvrier, étant de nouveau passé dans notre ville

dimanche, a tenu à payer en quelque sorte sa dette en versant à la municipalité, pour les pauvres de Cahors, une somme proportionnée à ses ressources. Ce fait mérite d'être signalé.

Accident

Lundi soir, vers 6 heures, le jeune Paillard, âgé de 4 ans, demeurant rue Feydel, n° 1, traversant le boulevard Gambetta en courant se jeta dans les jambes des chevaux de la voiture du sieur Grelet, voiturier à Cahors. Grâce au sang-froid du conducteur, qui a immédiatement arrêté ses chevaux, un malheur put être évité.

Le jeune Paillard a reçu des contusions, heureusement sans gravité, au bras gauche et à la joue gauche. Il a été immédiatement transporté à la pharmacie Feyret, où il a reçu les premiers soins du docteur Clary.

Les gitans

Lundi, de nombreuses voitures de bohémiens sont arrivées à Cahors venant de Montauban.

La police, immédiatement prévenue, s'est hâtée de les inviter à continuer leur route et, par mesure de prudence, M. le commissaire les a fait accompagner jusqu'au delà des limites de la commune.

Contravention

La police a dressé procès-verbal contre le nommé Jean Pradaude, âgé de 60 ans, demeurant rue Saint-Namphaise, 7, pour avoir conservé du fumier dans son habitation.

Foire de Cahors du 1^{er} octobre

La foire du 1^{er} octobre a été très importante et avait attiré dans notre ville une foule considérable. Les transactions sur les divers marchés ont été animées toute la journée.

Boeufs ou vaches amenés 400 environ, les gras se sont vendus de 36 à 40 fr. les 50 kilos, selon qualité et les attelages de 500 à 900 fr. la paire.

Les porcs gras étaient peu nombreux ; le cours a été de 46 à 50 fr. les 50 kilos et les jeunes de 15 à 35 fr. la pièce.

Moutons et brebis amenés, 1,200 environ. Le prix moyen des gras a été de 0.70 cent. le kilog. Le cours des brebis et des agneaux pour l'élevage était en baisse.

Des bouchers de la ville ont accaparé presque tous les moutons gras pour les expédier à Paris. Décidément, après nos truffes et notre vin, les moutons élevés dans nos causses vont faire les délices des bourgeois de la Capitale, mais dirait-on cette fois, que cette viande saine et succulente provient des « Causses du Quercy » ?

Pendant l'occupation de la Halle par la troupe, durant la période de 28 jours commencée lundi, le marché aux grains est transféré sous le pérystyle de la mairie. Blé mis en vente : 186 hectolitres, vendus 160 au prix moyen de 13 fr. l'hect. Mais en vente 130 hectolitres, vendus 110 au prix moyen de 9 fr. 50 l'hectolitre. Pommes de terre, de 3 à 4 fr. les 80 litres.

Le marché regorgeait de volailles et d'oies. Les oies vivantes se sont vendues de 10 à 12 fr. la paire ; les volailles grasses 0.65 le 1/2 kilog ; les jeunes poulets 0.80 le 1/2 kil ; les canards, 0.55 le 1/2 kil. ; les œufs se sont vendus jusqu'à 0.90 la douzaine.

La vendange se vendait couramment de 0.20 à 0.30 cent. le kilog. Il y a eu un peu d'Auxerrois surchoix à 0.35 cent. le kilog.

Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents.

Girac

Dans la nuit de lundi à mardi, un incendie s'est déclaré à la mairie de Girac où sont installés la maison d'école et le logement de l'instituteur. On n'a pu que préserver l'annexe de droite où se trouve la salle de la mairie.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME des 3 et 6 octobre

De 4 à 5 heures

Le Cœur et la Main, pas redoublé	Lecoq.
Ah ! vous dirais-je maman !	Duvergès.
Air varié pour flûte	
Dolorès, valse	Waldteufel.
Gillette de Narbonne, polka	Audran.

FAITS DIVERS

Triple assassinat et incendie

Nous lisons dans le *Courrier du Tarn-et-Garonne* :

On n'a aucune nouvelle de l'assassin ; mais les dépêches lancées par la justice de tous côtés font espérer encore qu'on le rattrapera.

La culpabilité de Longueville ne paraît plus douteuse. L'hypothèse qu'il a été lui-même victime de quelque bande de trimardeurs ne peut être admise, car on aurait déjà retrouvé son cadavre dans quelque coin, et l'on aurait remarqué des traces de sang aux environs de la maison.

Donc si, comme tout le fait présumer, Longueville est le coupable, il faut rechercher comment il a pu fuir.

Ici les hypothèses sont nombreuses.

En voici une.

Une fois son forfait accompli, le meurtrier, qui devait être couvert de sang, puisqu'il a tué ses victimes à bout portant, a dû changer d'avis et se laver, ce qui demande un certain temps ; puis, pour retarder la découverte des cadavres de la femme et de l'enfant, il a fermé la maison à clef.

Nous persistons à croire qu'il a emmené le jument attelée à la jardinière, car nous n'avons vu nulle trace des ferrures de ce véhicule tandis que celles de la charette sont très visibles sous le hangar.

Donc, il n'a eu que le choix pour gagner une gare où il ne devait pas être reconnu.

Moissac ou Montauban ont dû être choisis par lui, et c'est du côté de l'Espagne qu'il a dû se diriger.

Un de nos confrères raconte qu'il a interviewé un chargeur de la gare de Toulouse, qui aurait aperçu un militaire qui cherchait à se dissimuler et qui, toutefois, lui demanda le train de Bayonne. Il le conduisit jusqu'au wagon.

Dans ces conditions, Longueville, vêtu en militaire, avec un numéro de régiment, serait vite pincé à Bayonne, car il aurait quelque difficulté à changer d'habits.

On assure, d'ailleurs que Longueville est illettré, et, par conséquent, il lui sera difficile de se tirer d'affaire à la frontière.

D'autres prétendent qu'on a vu Longueville à Montauban. Il serait entré dans un café de la place Nationale, le matin du crime. Cette piste est elle sérieuse ? Elle n'a rien d'in vraisemblable. Longueville, parti de Bleye à minuit et demie, aura dû se dire que son crime ne pouvait être connu à Montauban et qu'il aurait le temps, en s'y rendant, de prendre une décision. Mais il a été trompé dans ses calculs, car déjà, à 5 heures du matin, les nouvelles de l'assassinat couraient de bouche en bouche sur la place.

Il faut remarquer, d'ailleurs, que le cafetier, M. Andrieu, croit que l'individu portait une blouse. Or, il est de notoriété publique, que jamais Longueville n'avait voulu en mettre.

Une des charges les plus graves, c'est le propos tenu par Longueville à Lafrançaise. Il a annoncé intentionnellement qu'il se rendait à Cahors au 7^e, alors qu'il savait qu'il allait à Montauban.

De plus il a dit qu'il allait à Bleye prendre son baluchon et se faire régler par Barthès. C'est ce qui explique qu'il fût habillé et qu'il ait ouvert sans défiance.

Longueville est encore connu pour son caractère irascible et violent, il a eu de nombreuses querelles et plusieurs fois il a tiré le couteau.

* * *

Le malheureux père de la mignonne Marie-Antoinette a été prévenu par dépêche et il est arrivé seulement dans l'après-midi à Montauban où il s'est rendu à l'hôtel Claude, pour prendre un véhicule à destination de Lafrançaise.

Le télégramme envoyé, lui annonçait un grand malheur, mais il en ignorait les détails.

Quand on les lui a donnés il a été littéralement foudroyé. Le malheureux était comme fou et on eut toutes les peines à le rappeler à lui.

Le voyage lui a été particulièrement douloureux, mais c'est lorsqu'il a été en présence du cadavre, mutilé par les coups de fusil de l'assassin, que sa douleur a été poignante.

Nous qui avons vu ce petit cadavre, nous jugeons de l'atroce douleur du pauvre père et nous y compatissons bien sincèrement.

Hier, le bruit a couru qu'on avait trouvé un cadavre dans les environs de Saint-Etienne. Renseignements pris, rien n'est venu confirmer cette nouvelle.

Le vol a été le mobile du crime. Barthès, qui était souvent obligé de s'absenter, se méfiait ; il laissait peu d'argent à sa femme et cachait le reste.

Il y a quinze jours, comme mu par un pressentiment, il confia à son gendre, alors en visite à Bleye, le secret de la cachette, et lui montra qu'elle contenait environ 2,000 francs, dont 1,500 francs en billets.

L'assassin connaissait-il cette cachette ? C'est probable.

Peut-être aussi, comme nous l'avons dit, Barthès, se préparant à aller faire ses affaires à la foire de Lafrançaise, avait-il sorti son magot et l'avait-il placé dans son bureau.

* * *

Montauban, 3 octobre.

On assure que Longueville est caché dans la forêt de Montech. La gendarmerie est à sa poursuite.

Bijouterie, Articles de Paris

Pour Colporteurs, Forains, Merciers, Bazars, Bijoutiers pour la vente de tous les prix. Prime à tout client nouveau. Envoi du catalogue gratis et franco. J. Noémy, 34, rue de Turenne, Paris.

La Pharmacie populaire et commerciale

Rue de l'Hôtel de Ville, à Cahors, créatrice de la Pharmacie à prix réduit, est la seule qui donne des médicaments de choix à 50 0/0 au-dessous du tarif de la région.

ÉTUDE

de M^e Jules BILLIÈRES, licencié en droit, avoué à Cahors, rue Ste Claire n° 52 près le Palais de Justice.

VENTE SUR LICITATION

LES ÉTRANGERS ADMIS

Adjudication fixée au trente octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze, jour de mercredi, à midi et heures suivantes s'il y a lieu, par devant et à l'audience de M. Fieuzal, Juge au Tribunal civil de Cahors, à ces fins commis, au Palais de Justice de la dite ville, en chambre des criées.

On fait savoir à qui il appartiendra, que suivant jugement rendu par le tribunal civil de Cahors, le quatorze août dernier enregistré, il sera procédé aux jour, lieu et heures ci-dessus indiqués, à la vente des biens immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de dame Joséphine Lacombe, quand vivait, veuve de M. Jean Guillaume Plantade, domiciliée à Cahors, où elle est décédée le vingt-deux janvier dernier.

A la requête de M. Henry Plantade, percepteur des contributions directes à Brossac (Charente), lequel a constitué M^e Billières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, avec élection de domicile en ses étude et personne au dit Cahors où il demeure.

En présence ou eux dûment appelés de : M. François Plantade, imprimeur à Cahors, ayant M^e Dupuy pour avoué,

De dame Louise Maratuech, sans profession, veuve de monsieur Edouard Plantade, domiciliée à Brossac (Charente), prise en sa meilleure qualité, et comme tutrice légale de ses filles mineures, Marthe et Paule Plantade, issues de son mariage avec le dit feu Monsieur Edouard Plantade, ayant M^e Billières pour avoué constitué,

Et de monsieur Soulié Aymé, négociant à Cahors, pris en qualité de subrogé tuteur ad hoc desdites mineures, sans avoué constitué.

Le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M^e Billières, avoué, et il a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors où il est tenu à la disposition du public qui peut en prendre connaissance sans déplacement.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES A VENDRE

Les biens à vendre se composent de :

Une maison avec jardin située à Cahors, quai Champollion.

En exécution du jugement précité, ils seront mis en vente sur la mise à prix de quinze mille francs, en sus **15.000** des charges, ci.....

Pour le paiement des frais et du prix, voir le cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où tout le monde peut en prendre connaissance sans déplacement.

Nota. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Cahors le premier octobre mil huit cent quatre-vingt quinze.

L'avoué poursuivant,

Jules BILLIÈRES

Enregistré à Cahors le octobre mil huit cent quatre-vingt-quinze, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : RIVES, receveur,

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4^e Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *via* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants : 1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

VOYAGE D'EXCURSION AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rospenden, Carnéac, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1^{re} classe : 45 francs. — 2^e classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 % du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduit de 40 %/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du réseau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Bibliographie

SUCCÈS DU PIANO

- Anthiome (E.). *Chant du Pâtre* (très facile)..... 1 »
 - Broustet (E.). *Kira*, mazurka russe (moyenne force)..... 2 »
 - Cressonnois. *Baby*, quadrille sur des rondes enfantines (facile)..... 1.70
 - Lacome (P.). *Berceuse* (moyenne force)..... 1.35
 - Maraval (J.). *Ce que raconte le moulin* (facile)..... 1 »
 - Pessard (E.). *Mlle Carabin*, valse (moyenne force)..... 2 »
 - Pfeiffer (G.). *Sérénade de Chérubin* (difficile)..... 1.35
 - Rougnon (P.). *Danse hongroise* (moyenne force)..... 1 »
 - Salomé (Th.). *Menuet* (très facile).... 1 »
 - Salvyre (G.). *Sommeil de la poupée* (moyenne force)..... 1.70
 - Serpette (G.). *La Garnd russe*, marche (moyenne force)..... 2 »
 - Wittman (G.). *Marche du Figaro* (moyenne force)..... 1.70
- Pour recevoir franco, adresser commandes et mandats à Paul DUPONT, 4, rue de Bouloi, Paris.

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

La Poupée Modèle, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Etranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

LA GUERRE AU VINGTIÈME SIÈCLE

L'INVASION NOIRE

par le Capitaine DANRIT

Illustrée par PAUL de SÉMANT

Notre empire colonial s'étend chaque jour en Afrique : Tombouctou même, la reine du Sahara, nous appartient. Les Anglais, les Allemands, les Italiens, les Belges s'acharnent également à développer leurs possessions sur le continent noir.

Impuissantes à se défendre contre leurs envahisseurs, les nombreuses peuplades qui grouillent dans ces contrées mystérieuses se résignent actuellement au joug, tout en songeant, peut-être, à la délivrance et à la vengeance.

Qu'arriverait-il, en effet, si un jour, exaspérés par la domination des Européens et poussés par un chef qui, nouveau Mahomet, serait assez habile pour exploiter leur fanatisme religieux, tous les habitants de l'Afrique se ruaient à l'assaut de l'Europe, renouvelant l'invasion des Sarrasins ?..

Le capitaine Danrit a envisagé cette éventualité qui peut n'avoir rien d'in vraisemblable dans un avenir plus ou moins éloigné. Avec la brillante imagination dont il a fait preuve dans *La Guerre de Demain*, il a composé un roman d'une puissance saisissante où il met en scène les épisodes dramatiques de la guerre la plus acharnée et la plus cruelle, tout en faisant un exposé grandiose des explorations, et des découvertes nouvelles, ainsi qu'une peinture aussi fidèle que colorée de ces noires peuplades trop longtemps ignorées.

L'Invasion Noire est ornée de nombreuses et émouvantes illustrations dessinées par Paul de Sémant.

De plus, « les acheteurs de cette publication trouveront dans une prochaine livraison une magnifique carte de l'Afrique, tirée en couleur et dressée d'après les documents les plus récents. »

Il paraît deux livraisons à 10 centimes par semaine et une série à 50 centimes chaque quinzaine.

« On peut souscrire aux dix premières séries, reçues franco au fur et à mesure de leur apparition, en envoyant un mandat de 5 francs à l'éditeur. »

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

DEMANDEZ chez tous les LIBRAIRES les LIBRAIRES

et à l'Imprimerie Laytou, rue du Lycée (Cahors).

La petite Carte de poche DU LOT

MARQUE DÉPOSÉE



PROCÉDÉS G. JACQUEMIN

VENDANGES 1895

Amélioration du vin

PAR LES

LEVURES SÉLECTIONNÉES

PURES ET ACTIVES DE

L'INSTITUT LA CLAIRE

Augmentation du degré alcoolique. Bouquet plus développé. Clarification rapide

PRIX ET CONDITIONS (GARE DE DÉPART)

- Le Bidon de 1 kilo net 5 fr. 50
- Le Bidon de 2 — — 10 fr. »
- Le Bidon de 4 — — 20 fr. »
- Le Bidon de 6 — — 24 fr. »
- Le Bidon de 10 — — 35 fr. »

S'adresser à M. B. MONSOUR, à Périgueux, concessionnaire pour les départements de la Dordogne, du Lot et de la Corrèze.

SUCRES POUR VENDANGES

Cristallisé blanc, 98 à 99 fr. les 100 kilos (gare Périgueux)
Acide tartrique..... 4 fr. 50 le kil.
Tanin à l'alcool..... 6 » »

ENGRAIS DE TOUTES SORTES

Ml de fer, Sulfate de fer, de cuivre, soufres

S'adresser à M. B. MONSOUR, 4, rue de Bordeaux, à Périgueux, qui enverra gratuitement les feuilles de régie et se charge de remplir les formalités d'usage.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

GUERISON
Certaine et Radicale de toutes les **AFFECTIONS de la PEAU**
Dartres, Eczéma, Acné, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lups, etc., etc.
Plaies, Ulcères variqueux, etc. incurables.

Ce traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses; et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Anc. Spéc. Ancien Aide-Major des Hôpitaux, M^{re} 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

A CÉDER Magasin de Papeterie-Librairie, produisant 8,000 francs bénéfices annuels, situé dans une grande ville industrielle de la région du Nord, placé dans une agglomération de 20,000 habitants, sans concurrents et dépendant d'un grand Journal avec importante imprimerie. — Prix 20,000 francs, moitié comptant, le reste à volonté sur bonnes garanties. Marchandises au prix de facture. — Au besoin on créerait situation au preneur dans Journal ou imprimerie. Ecrire aux initiales A. D. Agence Havas, Place de la Bourse, Paris.

LE GOURMET
REVUE DE CUISINE PRATIQUE
Paraissant le mardi

Abonnement pour un an:

- France..... 5 fr.
- Etranger..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenaché, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriété), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

FÉLIX ALCAN, Editeur, 108, Boulevard Saint-Germain, PARIS

DICTIONNAIRE DE MÉDECINE

par les D^{rs} E. BOUCHUT et A. DESPRÉS

Sixième Edition au courant des derniers Progrès de la Science.

1 magnifique volume de 1630 pages in-4° sur 2 colonnes, avec 1000 gravures dans le texte

Indispensable aux Familles

PRIX : BROCHÉ, 25 FR.; — RELIÉ, 30 FR. Franco contre Mandat.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocaion, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

6, Rue de la Liberté, Cahors.

